

COMMUNE ERDRE-EN-ANJOU

PROCES-VERBAL séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le **DIX SEPT DECEMBRE** à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le dix décembre deux mille dix-neuf s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1	1				
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				Arrivée à 21h07
BLANCHAIS Hervé	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
TOURANGIN Laure	1	1				
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1		1			PASSELANDE Françoise
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1		1			TOURANGIN Laure
CHAPRON Maurice	1	1				
JUBEAU Patrick	1	1				
BEAUPERE Marie	1	1				
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1		1			JUBEAU Patrick
AUGEREAU Tony	1		1			BELLIARD Joseph
BELLIARD Joseph	1	1				
CHENUUEL Annick	1	1				
CHEVAYE Yolande	1		1			BLANCHAIS Hervé
TROISPOILS Patrice	1	1				
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1		1			BERTRAND Nicolas
WEITZ Anne	1		1			TODESCHINI Laurent
LECOMTE Roselyne	1				1	
PASSELANDE Françoise	1	1				
MERLET Véronique	1		1			CHAPRON Maurice
VAILLANT Damien	1	1				
GELINEAU Luc	1	1				
LANNIER Patricia	1				1	
ROINARD Laurent	1		1			FERRE Jean-Pierre
GERARD Christophe	1				1	
FREULON Stéphane	1	1				

GUINEL Sandrine	1				1	
LEFEVRE Fabrice	1				1	
PROHACZIK Angela	1				1	
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1	1				
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1				1	
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1				1	
DILE Antoine	1			1		
FREULON Jennifer	1				1	
MARY Nathalie	1				1	
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
TOTAL	49	28	9	1	11	

Secrétaire de séance : Yamina RIOU

20 h 30 – Monsieur le Maire d'Erdre-En-Anjou déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal nomme Yamina RIOU en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 27 conseillers municipaux présents, *arrivée de Madame BOUÉ Marie à 21h07*, 9 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

LOTISSEMENT LA CARREE

➤ Délibération n°2019/167

Le lotissement la Carrée situé sur la commune déléguée de la Pouëze a été créé en 2011, il est composé de 3 lots, le prix de vente a été fixé à 65 € TTC le mètre carré. A ce jour 1 lot a été vendu. Des acquéreurs potentiels –M. Olivier Berthelot et Mme Virginie Lemaire- de la parcelle cadastrée 249B01826 d'une superficie de 788 m² proposent de réserver cette parcelle à un prix en dessous du prix fixé soit 57.74 € TTC le mètre carré au motif que la partie bordant le chemin communal n'est pas constructible (remblais), soit un montant Toutes Taxes Comprises de QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT EUROS (45 500 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à la majorité, **1 abstention (Madame Françoise PASSELANDE)**

- de modifier le prix de vente.
- de fixer le prix à la parcelle QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES soit 45 500 € TTC.
- de vendre la parcelle à M. Olivier Berthelot et Mme Virginie Lemaire

TARIFS DES SALLES COMMUNALES ET MATERIELS

➤ Délibération n°2019/168 – Tarifs divers 2020

Sur proposition de la commission communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à la majorité, **1 abstention (Monsieur Damien VAILLANT) :**

- D'APPLIQUER les tarifs annexés à la présente délibération à partir du 1^{er} janvier 2020.
- D'APPLIQUER les tarifs 2019 pour les associations et les particuliers dont la réservation pour l'année 2020 aurait été signée avant le 1^{er} janvier 2020.

VENTE DE MATERIELS ET MATERIAUX

➤ Délibération n°2019/169 – Vente de terre végétale

Il est proposé de vendre de la terre végétale à 5€ le mètre cube.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de fixer le prix de vente de la terre végétale à 5€ le mètre cube.

➤ Délibération n°2019/171 – Vente de matériels et matériaux

Il est proposé de vendre les matériels et les matériaux énumérés ci-dessous au prix indiqué :

MATERIEL	QUANTITE	PRIX UNITAIRE
Appareil à semence et traitement Buses à fentes standard	1	800,00 €
Chauffage au gasoil de marques KONGSKILDE modèle KAI 300 HC	1	200,00 €
Table bois dimensions 1.10 x 2.63m + lot 14 chaises	1	50,00 €
Armoire Dimensions : pf 0.6 x larg 0.98 x HT 2.28m	1	30,00 €
Table grise avec tiroirs Dimensions : 1.40x0.9m	1	20,00 €
Bureau bois avec 2 tiroirs Dimensions : 0.66x1.25m	1	20,00 €
Bureau écolier en bois	8	20,00 €
Semoir	1	250,00 €
Tondeuse auto portée GIANNI FERRARI Non immatriculée 714.5 heures	1	7 000,00 €
Bassines en PVC Diamètre : environ 1.30m	2	50,00 €
Machine à broser - A tracter	1	1 000,00 €
Machine à broser de marque HONDA - A tracter	1	400,00 €
Appareil de traitement	1	50,00 €
Tuyau + lavage Pesto	1	50,00 €

Lot de pavés autobloquants	1	50,00 €
Frigidaire	1	20,00 €
Tonne à eau	1	20,00 €
Marmite bain-marie	1	500,00 €
Malaxeur	1	30,00 €
Trancheuse à pain	1	50,00 €
Faitout, écumoire, plat	1	20,00 €
Trancheuse à jambon	1	50,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de vendre les matériels énumérés ci-dessus au prix indiqué soit unitaire soit forfaitaire.

TARIFS PHOTOCOPIES 2020

➤ Délibération n°2019/170 – Tarifs photocopies particuliers et associations Erdre-en-Anjou

Le pôle finances propose de tarifier les photocopies exécutées pour les particuliers et associations comme suit :

FORMAT COPIE	N/B	COULEUR	TARIFICATION DU TEMPS PASSE POUR TACHES SPECIFIQUES
PARTICULIERS			
A4 - recto	0,15 €	0,70 €	5 € le quart d'heure
A4 - recto/verso	0,30 €	1,40 €	
A3 - recto	0,30 €	1,40 €	
A3 - recto/verso	0,60 €	2,80 €	

FORMAT COPIE	N/B	COULEUR	TARIFICATION DU TEMPS PASSE POUR TACHES SPECIFIQUES
ASSOCIATIONS			
A4 - recto	0,10 €	0,12 €	5 € le quart d'heure
A4 - recto/verso	0,20 €	0,24 €	
A3 - recto	0,20 €	0,24 €	
A3 - recto/verso	0,40 €	0,48 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de maintenir les tarifs des photocopies pour les particuliers et associations comme suit :

FORMAT COPIE	N/B	COULEUR	TARIFICATION DU TEMPS PASSE POUR TACHES SPECIFIQUES
PARTICULIERS			
A4 - recto	0,15 €	0,70 €	5 € le quart d'heure
A4 - recto/verso	0,30 €	1,40 €	
A3 - recto	0,30 €	1,40 €	
A3 - recto/verso	0,60 €	2,80 €	

FORMAT COPIE	N/B	COULEUR	TARIFICATION DU TEMPS PASSE POUR TACHES SPECIFIQUES
ASSOCIATIONS			5 € le quart d'heure
A4 - recto	0,10 €	0,12 €	
A4 - recto/verso	0,20 €	0,24 €	
A3 - recto	0,20 €	0,24 €	
A3 - recto/verso	0,40 €	0,48 €	

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

➤ Délibération n°2019/172

Depuis la mise en place du logiciel MUSHROOM, il a été constaté que les tarifs de restauration destinés aux utilisateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement géré par l'Association des Familles Rurales n'ont pas été arrêtés.

Les tarifs proposés selon le quotient familial sont les suivants :

Quotient familial :

- 0 à 800 : 4 € 03 - Hors CCVHA : 4 € 63
- 800 à 1500 : 4 € 26 - Hors CCVHA : 4 € 90
- 1500 et plus: 4 € 29 - Hors CCVHA: 4 € 93

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de fixer les tarifs selon le quotient familial comme suit :

Quotient familial :

- 0 à 800 : 4 € 03 - Hors CCVHA : 4 € 63
- 800 à 1500 : 4 € 26 - Hors CCVHA : 4 € 90
- 1500 et plus: 4 € 29 - Hors CCVHA: 4 € 93

MISE A DIPOSITION D'UN HERBEGEMENT

➤ Délibération n°2019/173

Dans le cadre de l'exercice de sa mission, l'agent recruté dans le cadre du service civique pour la réalisation de l'atlas de biodiversité, sollicite un hébergement. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition une pièce de la maison communale des services publics située allée des sports à Vern d'Anjou au prix de 50 €/mois du 1^{er} janvier au 30 avril 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité la mise à disposition d'une pièce de la maison communale des services publics située allée des sports à Vern d'Anjou au prix de 50€/mois du 1^{er} janvier au 30 avril 2020.

BUDGETS PRIMITIFS 2020

➤ Délibération n°2019/174 – Vote du budget primitif communal 2020

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances, présente au conseil municipal le projet de budget primitif communal 2020 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 770 290.00€	3 770 290.00€
Section d'investissement	1 933 991.78€	1 933 991.78€
TOTAL	5 704 281.78€	5 704 281.78€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 02 décembre 2019 ;

Vu la commission des finances du 12 décembre 2019 ;

Vu le projet de budget primitif 2020 ;

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget et en avoir délibéré, VOTE à la majorité **3 abstentions (Madame TESSIER Noëlle et Messieurs MENARD Dominique et VANDENBERGUE Nicolas) et 2 contre (Mesdames MEZIERE-FORTIN Marie et TOURANGIN Laure)** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 770 290.00€	3 770 290.00€
Section d'investissement	1 933 991.78€	1 933 991.78€
TOTAL	5 704 281.78€	5 704 281.78€

➤ **Délibération n°2019/175 – Vote du budget primitif 2020 du Lotissement La Carrée**

Monsieur Jean-Noël BÉGUIER, maire délégué référent du pôle finances, présente au conseil municipal le projet de budget primitif du lotissement La Carrée 2020 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 000.00 €	1 000.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	1 000.00 €	1 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget et en avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité le budget primitif du lotissement La Carrée 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 000.00 €	1 000.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	1 000.00 €	1 000.00 €

➤ **Délibération n°2019/176 – Vote du budget primitif 2020 Lotissement Les Chênes**

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances, présente au conseil municipal le projet de budget primitif du lotissement Les Chênes 2020 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	93 395.42 €	93 395.42 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	93 395.42 €	93 395.42 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020 ;

Le conseil municipal, après avoir examiné et en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité le budget primitif du lotissement Les Chênes 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	93 395.42 €	93 395.42 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	93 395.42 €	93 395.42 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close le 17 décembre 2019 à 23h30

Le Secrétaire de séance,
Yamina RIOU,



Le Maire d'Erdre-En-Anjou,
Laurent TODESCHINI,



PROCHAINE SEANCE
Lundi 13 janvier 2020 à 20h30

